



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 49907

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre delegue au logement sur l'APL. Après trois années de gel des barèmes de l'APL, la modification des bases de ressources va entraîner une diminution des allocations versées aux familles à hauteur de 2,7 millions de francs. Les accédants à la propriété ainsi que les locataires en difficulté vont être particulièrement touchés par cette mesure, ce qui va se traduire par des saisines de plus en plus fréquentes des commissions de surendettement et du fonds de solidarité pour le logement. Par ailleurs, le projet du Gouvernement de fusionner l'APL 1 et l'APL 2 pour les locataires de logements sociaux aurait pour conséquence une diminution de 200 millions de francs des aides versées aux familles. Sous couvert de simplification des procédures, le Gouvernement porte atteinte au droit au logement et organise la solidarité des ménages modestes vers les ménages plus modestes. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement compte revenir sur les orientations prises ces derniers temps concernant l'APL.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49907

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1489